



**COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON**  
**Convocation du conseil municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 23 juin 2025 à 20h00 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 17 juin 2025  
Le maire, Benoit SKLEPEK



**ORDRE DU JOUR**

**Préambule**

Arrêt du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

**COMMANDE PUBLIQUE**

- Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

- Projet de réouverture de la Ligne ferroviaire dite L14 à l'exploitation commerciale voyageurs entre NANCY et VITTEL/CONTREXEVILLE
- Dénomination d'une voie dans le cadre de l'adressage (Chemin qui mène au fort Pélissier)

**RESSOURCES HUMAINES**

- Désignation du coordinateur communal – recensement de la population 2026

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Décisions prises par délégation**

DIA : N° 644 préemption : NON EXERCICE

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 132 Rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 33 moyennant le prix principal de 42.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique, Commission d'un montant de 5.000,00 euros à la charge du vendeur. Suivant DIA enregistrée le 20 mai 2025 sous le numéro 644 et adressée par Maître Matthieu BIDAUD, notaire à NANCY.

DIA : N° 645 préemption : NON EXERCICE

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 17 Rue Jacques Callot cadastré section AD, n° 76 moyennant le prix principal de 105.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 03 juin 2025 sous le numéro 645 et adressée par Maître Virginie WEISDORF-DUVAL, notaire à NEUVES-MAISONS.

DEC 2025-13 portant clôture de régie de recettes/avances

## POUVOIR

Je soussigné \_\_\_\_\_ donne pouvoir à

---

- de me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le 23 juin 2025 à 20h00
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque

Fait à Bainville-Sur-Madon, le \_\_\_\_\_  
(Faire précéder de la mention « bon pour pouvoir »)

